

## Les effets de la réforme des retraites de 2003

Par Jacques BICHOT, Economiste, Professeur émérite à l'Université Lyon 3

**L'INSEE a publié fin 2011 un numéro de sa revue *Economie et Statistique* consacré aux effets produits par les réformes des retraites. Nous résumons ci-dessous les résultats obtenus en ce qui concerne la réforme de 2003. La création de la surcote semble avoir « provoqué un report de deux mois de l'âge de liquidation des droits à pension », conclut une étude, tandis qu'une autre, centrée sur les enseignants du second degré, conclut à un effet encore moins négligeable pour cette catégorie particulière.**

### Le dispositif "surcote"

Beaucoup de pays (États-Unis, Allemagne, Suède...) disposent d'un dispositif unique qui réduit le taux de la pension en cas de départ antérieur à un âge pivot, et l'augmente si le départ a lieu plus tard. La France, elle, a mis en place deux dispositifs, la décote et la surcote ; tous deux dépendent non seulement de l'âge à la liquidation mais aussi de la durée de cotisation ; et ils utilisent deux âges pivots. Les réformes de droite (1993 et 2003) ont en effet conservé la décote instaurée par la gauche en 1982, en modifiant simplement la valeur des paramètres ; et un mécanisme a été ajouté par celle de 2003 : la surcote.

Cette majoration en pourcentage du montant de la pension à taux plein est accordée lorsque l'assuré social a acquis des trimestres au-delà de l'âge et de la durée d'assurance nécessaires pour avoir droit au taux plein. En 2004, le taux de majoration était 0,75 % par trimestre d'assurance supplémentaire ; deux changements plus tard, il est égal à 1,25 %. Travailler une année de plus que ce qui est nécessaire pour avoir droit au taux plein permet donc d'obtenir un taux de 52,5 % au lieu de 50 %. Attention : on gagne 5 % sur 0,5, et non pas 5 points de pourcentage !

### Une désincitation fortement atténuée

Le calcul mis en place par la réforme de 1982 était fait pour décourager les personnes qui auraient pu envisager de continuer à travailler après l'obtention du taux plein : elle avait transformé celui-ci en maximum infranchissable. Persévérer au-delà revenait à travailler pour le Roi de Prusse. À partir de 2004, les assurés sociaux obtinrent à nouveau, quoique de façon moins claire que ce n'était le cas jusqu'en 1981, une prise en compte du service rendu aux

régimes de retraite de base en continuant à travailler une fois acquis le "taux plein". La "désincitation à poursuivre une activité" fut ainsi atténuée, puis à peu près supprimée.

En desserrant ce frein à la poursuite d'activité, les pouvoirs publics ont-ils efficacement influencé le comportement des assurés sociaux ? Dans quelle mesure ceux-ci ont-ils mis à profit la possibilité qui leur était offerte d'obtenir un montant mensuel de pension plus élevé en cotisant plus longtemps ? C'est ce que Samia Benallah, du service des études de la CNAV, a cherché à déterminer.

### Les résultats obtenus

Cette mesure d'impact n'est pas facile à réaliser. En effet, avant la mise en place du dispositif environ 7 % des assurés sociaux travaillaient déjà au-delà de l'obtention du taux plein, pour conserver quelques trimestres de plus un revenu d'activité (supérieur à leurs pensions) et pour accroître leurs droits dans les régimes complémentaires par points. D'autre part, le dispositif a été modifié par deux fois, ce qui complique l'estimation de ses effets comme sa compréhension précise par les assurés sociaux. Enfin, la loi retraites de 2003 a introduit un mécanisme dit "carrières longues" de retraites anticipées dont la philosophie, analogue à celle ayant inspiré la réforme de 1982, était opposée à celle de la surcote (permettre de gagner plus en travaillant plus).

En comparant les générations 1938 et 1944, la dernière à ne pas du tout bénéficier de la surcote et la première à en bénéficier entièrement, on observe que les membres de la seconde sont partis à la retraite environ 2,6 mois plus tard que ceux de la première. Estimant qu'une telle comparaison ne remplit pas le critère "toutes choses égales par ailleurs", Samia Benallah a introduit de nombreuses et

utiles précautions, utilisant une méthode assez sophistiquée ; l'écart n'est que légèrement moindre : 2,27 mois. On peut donc considérer que la décote a une influence, modeste mais réelle, sur le comportement des affiliés au régime général. Influence insuffisante pour éviter le recours à des méthodes plus "musclées", comme le recul des âges pivots, objet des réformes de 2010 - 2011.

### Le cas des enseignants

L'article de Manuella Baraton et alii complète la précédente en couvrant une population qui dépend du régime de la fonction publique - les enseignants du second degré. La réforme de 1993 n'ayant pas concerné les fonctionnaires, ceux-ci ont eu droit en 2003 à une sorte de rattrapage : en sus de la surcote, ont été progressivement mis en place une décote et un allongement de la durée d'assurance requise pour obtenir le taux plein. En 2003, on observe pour les femmes (majoritaires) un pic de départs à la retraite, accompagné d'un abaissement de l'âge moyen à la liquidation. En 2004 et 2005, on en revient à la situation de 2002. Puis entre 2005 et 2007 l'âge à la liquidation augmente de 9 mois. Malheureusement l'étude ne s'étend pas aux années récentes, mais elle semble montrer une influence de la réforme de 2003 plus forte pour la fonction publique que pour les salariés du privé, comme on pouvait s'y attendre du fait du "rattrapage" évoqué ci-dessus.

### Conclusion

Comme le montrait notre article de janvier, pour l'emploi des seniors, la France reste en retard sur les autres pays de l'OCDE : malgré les effets certains de la réforme de 2003, celle-ci a été insuffisante. D'où la réforme 2010 et sa récente accélération... en attendant la prochaine. ■

### Pour en savoir plus

INSEE, *Economie et Statistique*, n° 441-442, octobre 2010, "Les systèmes de retraites et leurs réformes, évaluations et projections". En particulier les articles de Samia Benallah, "Comportement de départ en retraite et réforme de 2003. Les effets de la surcote" ; et de Manuella Baraton, Magali Befy et Denis Fougère, "Une évaluation de l'effet de la réforme de 2003 sur les départs en retraite. Le cas des enseignants du second degré public".